

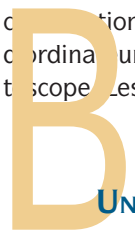


## LE SERVICE AUX USAGERS

La Bibliothèque est avant tout au service des parlementaires et de leur personnel. Elle accueille aussi tous les citoyens du Québec qui souhaitent consulter ses collections.

Les usagers prioritaires, c'est-à-dire les membres de l'Assemblée nationale et leurs collaborateurs, le lieutenant-gouverneur, les fonctionnaires parlementaires, les journalistes de la Tribune de la presse, le Commissaire au lobbyisme, le Directeur général des élections, le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et le Commissaire à l'éthique et à la déontologie ont accès à tous les services : accueil, prêt, information et recherche, consultation sur place et utilisation des équipements, rédaction de bibliographies, formation documentaire, consultation des bases de données et des dossiers de presse. La Bibliothèque est également à la disposition des anciens parlementaires.

Tous les autres usagers, notamment les fonctionnaires de l'État, les chercheurs et le public, peuvent utiliser les services suivants : accueil et information, consultation sur place, utilisation de photocopieur, ordinateur, de lecteur de microfilm et de magnétophone. Les salles de lecture sont ouvertes à tous.



## UNE BIBLIOTHÈQUE SANS MURS

La Bibliothèque fait largement appel aux technologies de l'information et de la documentation lesquelles facilitent l'accès à distance, notamment au catalogue collectif du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales (RIBG). Elle diffuse dans le site Internet de l'Assemblée les données accumulées par ses chercheurs ainsi que ses publications. La Bibliothèque virtuelle prendra de l'ampleur au fil des ans notamment grâce à plusieurs projets de numérisation des collections.

## UN IMMEUBLE PATRIMONIAL

La Bibliothèque occupe le rez-de-chaussée et le niveau inférieur de l'édifice Pamphile-Le May situé sur la colline Parlementaire. De style Renaissance française, le bâtiment abrite des salles de lecture dont les colonnes en marbre contribuent à la somptuosité des lieux. La hauteur du vaisseau central, 7 m, et sa longueur, environ 57 m, permettent un coup d'œil d'une grande beauté. Équipée d'un mobilier fonctionnel et d'appareils techniques et informatiques adéquats, elle offre une atmosphère chaleureuse et conviviale.

## UN LIEU DE CULTURE

La Bibliothèque est aussi un lieu de rencontres culturelles. Un espace y est réservé à des expositions. Elle accueille et encourage des rencontres spéciales et des activités d'animation comme des lancements de livre et des conférences dont celle de la « Journée du livre politique au Québec ».

### Bibliothèque de l'Assemblée nationale Édifice Pamphile-Le May Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-4408

Information et référence :

[reference@assnat.qc.ca](mailto:reference@assnat.qc.ca)

Études et analyses : [recherche@assnat.qc.ca](mailto:recherche@assnat.qc.ca)

Télécopieur : 418 646-3207

Catalogue électronique : [www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca](http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca)

Site Internet : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Expositions virtuelles :

[www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles)

### Heures d'ouverture

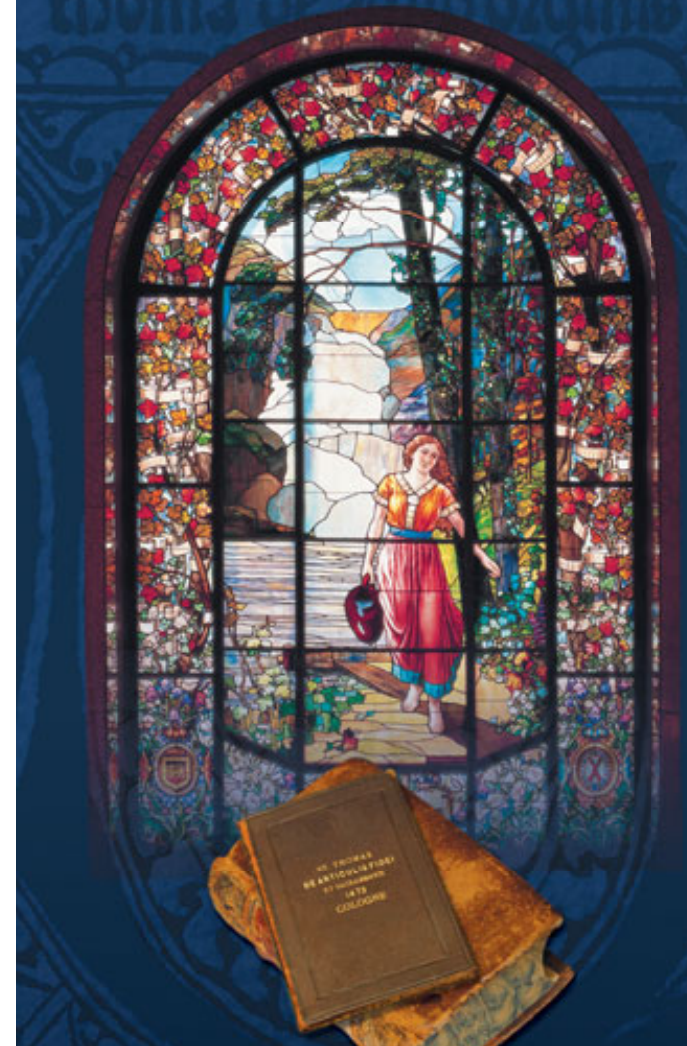
Juin à septembre : 8 h 30 à 16 h 30

Septembre à juin : 8 h 30 à 17 h

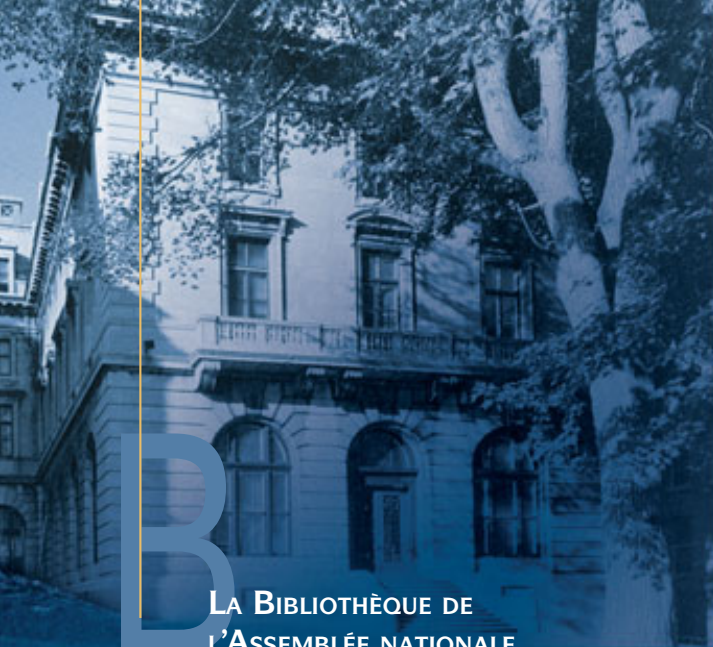
Lorsque l'Assemblée siège, la Bibliothèque est ouverte de 8 h à 17 h. Cependant, elle demeure ouverte pour les parlementaires et leurs collaborateurs jusqu'à la fin des travaux.



# LA Bibliothèque DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE







## LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Bicentenaire, la Bibliothèque recèle un trésor bibliographique consultable dans ses magnifiques salles de lecture aménagées en 1915. Ses collections couvrent l'ensemble du savoir avec une prédominance accordée au droit, aux sciences politiques, à l'économie, à l'administration publique et à l'histoire.

Elle est résolument tournée vers l'avenir et utilise les nouvelles technologies de l'information au bénéfice de ses usagers. Son catalogue, une partie de ses publications et de ses bases de données sont accessibles par Internet ou intranet sur place ou de l'extérieur.



## L'HISTORIQUE

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale tire ses origines de la Bibliothèque parlementaire du Bas-Canada établie à Québec en 1802. Après l'Acte d'Union de 1840, la Bibliothèque suivit les déplacements du Parlement lequel siège tour à tour à Kingston, Montréal, Toronto et Québec. En 1867, malgré le transfert de la majeure partie de la collection à Ottawa et les incendies de 1849, 1854 et 1883, Pamphile Le May assura la relance de la Bibliothèque au profit des parlementaires québécois.

La Bibliothèque a su rebâtir, consolider et moderniser ses collections et ses services afin de mieux répondre aux besoins d'information et de recherche des hommes et des femmes politiques, tout en demeurant un lieu privilégié de la mémoire parlementaire.



## LES COLLECTIONS

Les collections sont bâties à partir des besoins documentaires des parlementaires. Celles-ci, formées de près de deux millions de documents, sont regroupées ainsi : collection générale et ouvrages de référence, brochures, publications officielles, périodiques et microfiches ou microfilms. La collection générale, les ouvrages de consultation, les brochures, le corpus de jurisprudence et les livres rares et précieux comptent, à eux seuls, plus de 155 560 volumes.

## LA MISSION ET LES FONCTIONS

Afin de mettre à la portée des parlementaires toute l'information documentaire souhaitée, la Bibliothèque :

- acquiert des documents et les traite afin d'en faciliter le repérage;
- indexe certaines publications parlementaires, notamment le *Journal des débats* et les débats reconstitués;
- réalise des études et des analyses à la demande des parlementaires, des commissions parlementaires et des services administratifs de l'Assemblée nationale;
- élabore et gère une politique de gestion des documents de l'Assemblée;
- conserve, classe, traite et rend accessibles les archives de l'Assemblée et celles des députés;
- réalise les comptes rendus des délibérations de l'Assemblée législative québécoise antérieures à 1963 et les publie;
- développe une bibliothèque virtuelle et numérise une partie de ses collections et des documents parlementaires;
- publie plusieurs documents spécialisés;
- assiste les usagers et offre aux parlementaires un service d'information, de référence, de formation et de recherche;
- participe aux prêts entre bibliothèques;
- présente des expositions et orchestre la tenue d'activités d'animation;
- développe des relations avec des organismes et des établissements documentaires d'ici et d'ailleurs.